

## Barème Honoraire de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>

**Année de référence :** 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

### **Honoraires à la charge du locataire\***

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6.83% du montant annuel du loyer annuel CC dans la limite du plafond fixé par le décret n° 2014-890 du 1 <sup>er</sup> août 2014
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,5% du montant annuel du loyer annuel CC dans la limite du plafond fixé par le décret n° 2014-890 du 1 <sup>er</sup> août 2014

### **Honoraires à la charge du bailleur \***

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	6.83% du montant annuel du loyer annuel CC dans la limite du plafond fixé par le décret n° 2014-890 du 1 <sup>er</sup> août 2014
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	1,5% du montant annuel du loyer annuel CC dans la limite du plafond fixé par le décret n° 2014-890 du 1 <sup>er</sup> août 2014

**(1)** Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

### **Honoraires location Garages**

2 mois de loyer HC à la charge du Locataire

2 mois de loyer HC à la charge du Bailleur

### **Honoraires location Locaux Professionnels et Commerciaux**

2 mois de loyer CC à la charge du Locataire

2 mois de loyer CC à la charge du Bailleur

### **Honoraires à la charge du bailleur**

Service Initial	8.4 % TTC de l'encaissement
Service Confort	9.6 % TTC de l'encaissement
Service Privilège	10.8 % TTC de l'encaissement

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

**Barème établi le 18 juin 2025**

\*Dans la limite d'un mois de loyer CC

**HONORAIRES DE GESTION**

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<b>En % TTC de l'encaissement</b>	<b>8.4 %</b>	<b>9.6 %</b>	<b>10.8 %</b>	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	50 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Représentation aux AG (1 <sup>ère</sup> offerte)	○	○	●	35 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	50 € TTC/H
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	50 € TTC
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	○	●	●	20 € TTC
Réparation urgentes ou inférieures à 300 € TTC	○	●	●	8% TTC avec minimum de 10 € TTC sur facture TTC
Gestion monopropriété de 1 à 10 lots	○	○	○	35 € TTC / trimestre
Gestion monopropriété + 10 lots	○	○	○	2% par lot / mois
Honoraires minimum mensuel	○	○	○	25 € TTC
Assurance Loyer impayés	○	○	○	2.30 %
Clôture des comptes	○	○	○	150 € TTC
Envoi de courrier recommandé	○	○	○	8 € TTC/ courrier

● Prestation comprise dans le montant des honoraires   ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%